

	1881.	1882.
Vols simples, escroqueries, abus de confiance, etc..	37	50
b. Incendies.....	3	6
Divers.....	»	15
Total général.....	70	115

II. Nombre et répartition des prévenus.

Sexe.....	Hommes.....	63	111
	Femmes.....	7	47
Origine..	Nés dans la colonie ou autres colonies françaises..	18	52
	D'origine métropolitaine ou européenne.....	5	40
	D'origine africaine.....	54	106

CHAPITRE III.

MADAGASCAR ET LES ILES ADJACENTES.

Arabes, Malais et nègres. — L'influence anglicane, le nouveau Code hova.
Criminalité comparée des diverses races.

La France exerce sur Madagascar un protectorat, que de très anciens *droits*, en partie de conquête, en partie dérivés de traités, n'ont point réussi à transformer en action efficace. Elle reste là, malgré ses efforts armés et diplomatiques, en des conditions d'influence morale et politique assez fâcheuses et pour ses nationaux et même pour les indigènes, dont la néfaste propagande des missionnaires anglicans fausse les tendances progressives. Nous possédons seulement, dans la grande île, Diego-Suarez, et, dans son voisinage immédiat, les îlots de Sainte-Marie et de Nosi-Bé. Nous avons aussi un établissement aux Comores, avec Mayotte comme centre principal. Ces pays sont de climat très débilitant. Excepté sur les hauts plateaux de Madagascar, où régnerait une salubrité très satisfaisante, avec des saisons assez nettement tranchées (à Tananarive, la capitale et le siège de notre résident, par altitude de 1 460 mètres, la température minimum est de 6 degrés, en juin-août, et la température maximum de 28°,5, en novembre), la chaleur, sans être très élevée, est rendue énervante par sa continuité et son association à une humidité excessive; l'endémie paludéenne sévit très intensivement sur toute la zone littorale. La région d'ailleurs est riche et fertile, mais d'exploitation difficile, en raison de l'insalubrité des localités maritimes, autant que par l'insécurité des localités intérieures. Les Européens, Français et Anglais, et les Américains, entre les mains desquels se concentrent le commerce et l'industrie, habitent sur les hauts plateaux. A Tamatave et sur la côte, ils sont

plus clairsemés et se mélangent à de nombreux créoles de Maurice et de la Réunion. A Sainte-Marie, à Nosi-Bé, à Mayotte, l'élément français n'est guère représenté (en dehors de quelques fonctionnaires) que par des créoles de la Réunion, noirs, mulâtres ou blancs (ceux-ci même assez rares et payant un assez lourd tribut aux fièvres). A Diego-Suarez, mêmes éléments, augmentés d'une forte proportion d'Européens, soldats et fonctionnaires.

Par sa flore et sa faune, malgré son voisinage de l'Afrique, Madagascar appartient moins au système de ce vaste continent qu'à celui de l'Indo-Malaisie, et il est curieux de remarquer qu'il en est presque exactement de même sous le rapport ethnographique. Il est peu de contrées où il ait existé de plus profonds brassages de races¹.

On ne sait rien ou presque rien des autochtones, que Grandidier rattacherait au groupe négrito. Les Européens, jusque vers le commencement de ce siècle, n'ont vu dans la population madécasse que des nègres à peine différents des Africains, mêlés à des Arabes dans les centres commerciaux. Les premiers voyageurs sont pourtant frappés d'un fait singulier : c'est que partout règne un idiome qui n'est ni africain, ni arabe, mais qui s'écrit avec des caractères arabes. Flacourt soupçonne que cet idiome a des rapports avec « les langues orientales », et il cite des mots, des phrases, des traductions de prières, qui sont bien la preuve d'une origine malayenne, sans reconnaître celle-ci. Les relations² s'accordent à décrire les Madécasses comme généralement doués d'un type physique supérieur au nègre, et aussi d'une civilisation assez avancée ; elles sont même très élogieuses sur le compte des femmes, de bonne mine « et de complexion fort amoureuse », mais « capables de tendresse et de fidélité » envers leurs amants comme envers leurs maris. Mais ces populations sont fières, très

1. Grandidier, *Madagascar*; Deblenne, *Contribution à la géographie médicale, Nosi-Bé*; *Notices coloniales* de 1889, t. 1^{er}, p. 8; *Dictionnaire des sciences anthropologiques*.

2. *Histoire générale des voyages*, t. XXXII, p. 352, 354, 356, 361, etc.

fourbes et très superstitieuses. « Ils s'appliquent à l'astrologie et leurs prédictions se font par des points nombrés qui ressemblent beaucoup à la nomancie et à la roue de Pythagore... Une raison qui s'oppose à la multiplication des habitants est l'usage établi dans l'île de distinguer des jours heureux et malheureux pour la naissance des enfants, et d'abandonner impitoyablement ceux qui n'arrivent point au monde dans un jour heureux... » Il ne semble pas qu'aucune pratique de religion se manifeste parmi eux à l'occasion des grands événements de la vie ; ils n'ont point de temple, mais ils gardent chez eux une espèce de grillon-fétiche... autour duquel ils dansent avec un emportement qui ressemble à la fureur, et lorsqu'ils se croient inspirés par lui, ils exécutent courageusement ce qui se présente à leur imagination. » Ils ont, d'ailleurs, un grand respect pour les tombeaux de leurs ancêtres et ont l'usage de la circoncision, ce qui « ne laisse aucun doute que des juifs ou des mahométans n'y aient porté quelque lumière de religion. » Ces peuples sont courageux, mais cruels. Ils sont soumis à une espèce de hiérarchie féodale. Ils ont des lois « dont ils ne connaissent pas l'origine, mais qui s'observent avec beaucoup d'uniformité dans toutes les parties de l'île. On perce les mains des voleurs, on coupe la tête aux meurtriers avec des fers de zagaie. C'est le Rohandrian ou Grand de la province qui juge avec les chefs de chaque village. Il ne prend rien pour le procès d'un criminel, et croit gagner assez de purger le pays d'un scélérat ; mais dans les causes civiles, on lui amène, pour son droit, un nombre de bestiaux proportionné à l'importance du procès¹. »

On sait aujourd'hui que Madagascar a été peuplé par des éléments très divers, les trois principaux d'origines sémitique, malaise et africaine. Des Arabes, et à leur suite quelques juifs, l'abordèrent surtout du côté de l'ouest, après avoir occupé les Comores ; les Malais, du côté de l'est. Les uns et les autres ren-

1. Ex rel. de Rennefort, *Histoire générale des voyages*, t. XXXII, p. 356.

contrent, déjà répartis sur l'île, sans liens ni associations, des tribus de provenance africaine, *Cafres* pour la plupart ou de parenté voisine avec les Cafres, dont les premières couches seraient encore représentées par les *Vazimbas*, à la côte ouest, et, à la côte sud-est, par les *Chaffats* (vrais noirs à cheveux laineux). Il y eut de nombreux croisements, dans lesquels on reconnaît manifestement l'alliance des traits originels. Mais, en dépit de la proximité et de l'immixtion continue des Arabes et des Africains, il semble que les Malais aient traduit une aptitude supérieure à l'adaptation, par la généralisation de leur idiome et celle d'un ensemble de mœurs où se révèle l'esprit de leur race. Seulement, eux aussi finirent par se fondre en grande partie dans l'élément nègre, le plus considérable. Une de leurs tribus, qui paraît avoir été douée d'une résistance exceptionnelle, après des vicissitudes très pénibles réussit à émerger et à revendiquer sur l'île entière une suprématie, que les traditions accordaient à leurs ancêtres : ce sont les *Hovas*, aujourd'hui en train d'accomplir la reprise de l'île, mais non sans rencontrer de grosses oppositions dans les tribus qui sont demeurées les plus imprégnées de l'influence arabe, comme sur divers points de la côte orientale et occidentale, au nord et au sud, et dans celles du centre qui sont très indépendantes.

Le fonds de la population madécasse (aussi appelée malgache) est bien de race noire, et ses types les plus purs accusent fortement les traits du Cafre. Sur lui se sont greffés par croisements des caractères ethniques, variant selon l'infusion plus ou moins dominante des sangs arabe ou malais. — Dans la région de l'ouest et à Nosi-Bé, il y a les *Sakalaves*, Africains métissés de Malais, en possession de la prépondérance militaire au siècle dernier, aujourd'hui bien déchu, mais non tout à fait réduits. Ils sont plus nigritiques qu'asiatiques, assez noirs de peau, de taille moyenne ou petite. « Leurs traits sont réguliers ; leurs cheveux sont plutôt crépés que crépus ; ils ont des yeux noirs et le regard vif ; leur allure est engageante ; ils sont braves, querelleurs, turbulents, bavards et curieux ;

ils ont beaucoup d'amour-propre, une imagination vive, une intelligence assez facile ; ils sont sobres, vigoureux, agiles, durs à la fatigue, capables d'enthousiasme, peu vindicatifs et fiers de leur indépendance. » Ce portrait a été peut-être dessiné avec trop de bienveillance par le docteur Deblenne. La race, en somme, a les défauts et les qualités du Cafre et du Malais, l'insouciance, la tendance à la cruauté, l'astuce et beaucoup de superstition. Sa sobriété m'a paru bien douteuse vis-à-vis de l'alcool. — Chez les *Betsileos*, l'élément nigritique l'emporte encore davantage sur le malais, d'après quelques observateurs ; mais Deblenne dit que ces indigènes ressemblent aux *Hovas* par « la finesse des traits et la rudesse des cheveux » ; la plupart auraient le teint bistré, et, de tous les Malgaches, ce seraient ceux qui possèdent la taille moyenne la plus élevée (1^m,83). Ils ont des mœurs douces et se livrent aux travaux de l'agriculture. — Entre ces deux groupes, il conviendrait de placer les *Bares*, anthropologiquement plus rapprochés des *Sakalaves*. — Les *Antankares*, qui habitent l'extrémité septentrionale de Madagascar et sont assez répandus à Nosi-Bé, se distinguent entre tous les autres Malgaches « par leur aspect de Cafres, leurs cheveux laineux, leurs lèvres épaisses ». Ce sont, de tous les Malgaches, ceux qui ont le plus profondément subi l'influence islamique. Est-ce à leur origine ethnique et à leur adaptation à l'Islam qu'ils doivent leurs goûts guerriers et pillards ? L'élément cafre ou voisin se trouve aussi entretenu à Mayotte, à Nosi-Bé, à Madagascar, par les émigrants maquois, dont la traite continue, sous la forme d'engagements pour les travaux de la grande culture. — Chez les *Antoimoros* de la côte orientale et chez les *Antalaotras*, on relève, au contraire, le métissage avec l'élément arabe en forte proportion. Il s'y mêlerait peut-être aussi quelques apports hindous. (Les Hindous ont des comptoirs dans la région, et, chaque année, des traitants de leur race viennent commercer avec la grande île.)

Il semble que tout retrempelement malais ait cessé depuis longtemps. C'est sur place que l'élément de ce nom a repris une certaine vigueur avec les *Hovas*, qui font la prétention

de fondre toutes les tribus et peuplades dans leur empire d'Emyrne. Les Hovas ne sont point indemnes de croisements africains ; mais ils représentent le type envahisseur le moins transformé. Ils seraient actuellement au nombre de 1 million, sur une population totale de 4 millions d'habitants. Ils ont été rattachés aux Malais de Sumatra (Battaks, Indonésiens) ; on distingue ce groupe par une taille plus haute, une musculature plus puissante, une tête moins arrondie, des cheveux moins grossiers et très abondants (Hamy). Les Hovas présentent, en effet, quelques-uns des caractères physiques et moraux du groupe ; mais ils s'écartent de celui-ci par plus d'un trait particulier, qui les rapproche davantage des Malais proprement dits (de Malacca et des îles de la Sonde). Ils sont de taille petite, d'apparence un peu grêle, bien musclés cependant, agiles, mais de médiocre résistance à la fatigue, de teint olivâtre ou jaune cuivré, avec des cheveux noirs, lisses, droits ou bouclés, rudes ; leur crâne est relativement court (caractère à noter dans une population générale où prédomine la dolichocéphalie) ; leur visage régulier, sans prognathisme facial, avec les pommettes saillantes, les dents blanches, les yeux noirs, allongés et légèrement bridés. Comme leurs congénères d'Orient, ils offrent un singulier mélange de qualités, de défauts et de vices. Ils ont un grand esprit de solidarité familiale et le respect de leurs morts ; ils observent rigoureusement les lois de l'hospitalité ; mais ils n'ont aucune sincérité, aucune franchise, aucune honnêteté dans les relations banales ; dépourvus de toute bravoure chevaleresque, ils ont une cruauté froide et les goûts sanguinaires. Ils sont laborieux et industriels, affichent le désir de s'élever au niveau des nations d'Europe ; mais ils sont vaniteux à l'excès, arrogants, bassement humbles lorsqu'ils se heurtent à quelque résistance ; toujours prêts entre eux à la délation, fourbes, dissimulés et de cupidité avide. Ils n'avaient guère autrefois de système religieux : ils se contentaient d'un mélange de croyances polythéistes et de pratiques fétichiques. Ils se sont depuis convertis au christianisme, sans perdre leurs superstitions, leur foi en

l'occultisme, à l'astrologie, aux amulettes, aux exorcismes¹, et, sous la direction anglicane, ils affectent des tendances au plus étroit bigotisme. Ils sont bien certainement l'élément le plus intellectuel et le plus évolutif parmi les populations madécasses. Mais il reste à savoir s'ils sont aptes à poursuivre une progression ultime jusqu'aux derniers degrés d'une organisation sociale vraiment civilisée. Jusqu'à cette heure, ils ont fait preuve plutôt d'une extrême facilité à la combinaison de leurs propres vices avec ceux de l'Européen, déployé plutôt des facultés superficielles et imitatives, qu'ils n'ont accentué leur assimilation à nos formes collectives. Ils ont moins, dans l'ordre moral, la volonté d'être vertueux, que le désir de le paraître. Ils réprouvent hautement l'ivrognerie ; mais, dans leurs couches les plus aristocratiques, on boit avec excès, en cachette, les pires liqueurs alcooliques², et les dangers de cette nouvelle habitude s'ajoutent à ceux de l'usage, depuis longtemps invétéré dans

1. Le testament d'Andrianampoinimerina est curieux à rappeler à cet égard. Le roi confie à ses parents et à ses amis la tutelle de son fils Radama I^{er} : « Veillez sur ses pas, ne permettez pas qu'il ait à rougir de son élévation, de peur que notre postérité ne soit étouffée dans son germe. Pour cela, exorcisez-le, car l'exorcisme est une chose puissante ; enlevez le sort qui pèse sur lui, car le sort ôte à l'homme toute sa valeur. D'ailleurs, je serai là et je lui parlerai à l'oreille. » (*Revue bleue* du 19 octobre 1889.)

L'extrême crédulité du Hova le rend accessible à toutes les suggestions.

Un prestidigitateur, M. Marius Cazeneuve, a pu, grâce à ses tours, inspirer à la reine et à ses ministres une confiance admirative, qu'il sut très heureusement utiliser pour notre influence ; on lui attribuait un pouvoir surnaturel. (*La Lanterne* du 28 mars 1891.)

2. Ratsimandresy, fils d'un premier ministre, mourait en 1891 d'une attaque de folie alcoolique ; un de ses frères et sa sœur aînée, non moins adonnés aux liqueurs fortes, étaient déjà morts de la même façon. « D'ailleurs, il est de notoriété que la haute société malgache, qui est très sévère pour le peuple quant à l'abus des boissons, s'enivre constamment, et il n'est pas rare de rencontrer dans les rues de Tananarive un fils de prince, un général, un gouverneur ou des fonctionnaires en complet état d'ivresse. » (*La Lanterne* du 3 novembre 1891.)

la race, du chanvre indien : sous cette double influence, un caractère, déjà par nature très excitable, devient plus oscillant vers les impulsivités violentes et mauvaises. Les Hovas ont une organisation familiale solide ; ils n'en sont pas moins très enclins à la débauche, et leurs beaux élans pour la protection de la chasteté, pour l'abolition de la prostitution, ne sont qu'hypocrites manières, déployées à l'instigation des missionnaires évangéliques¹. Avec leurs emprunts plus ou moins heureux à l'Europe, les Hovas représentent à un degré très caractérisé l'esprit malais, et ils conservent la survivance de maintes coutumes et tendances de leur berceau d'origine. Dans l'ensemble de l'île, c'est bien d'ailleurs la précivilisation malaise qui demeure comme le fond de l'évolution, entretenue grâce à l'idiome commun, avec des greffes arabes et africaines, développées en proportions relativement minimes.

La criminalité tient de la grossièreté et de la brutalité des races noires, autant que de l'astuce et de la cruauté souvent raffinées de l'Asiatique², avec des poussées intercurrentes dénotant les habitudes de l'Arabe. Celui-ci, par exemple, apparaît dans nombre de cas d'attentats sodomiques. Les races à prédominance nigritique sont portées au vol sous ses diverses formes ; les Sakalaves sont d'effrontés pillards, et, sous le prétexte de guerre contre le Hova, prennent et tuent en tous lieux, là où leurs passions ou leur cupidité les attirent.

1. Voici quelle loi grotesque était promulguée le 1^{er} septembre 1887 : « Moi Ranavalomanjaka, par la grâce de Dieu et la volonté du peuple malgache reine de Madagascar et protectrice des lois de mon pays : le concubinage est prohibé ; pour quiconque s'en rendra coupable et pour toute femme qui s'y prêtera, il y aura une amende de 50 piastres infligée à chacun des deux délinquants ; s'il y a des Malgaches vivant en concubinage avec des étrangers, soit antérieurement, soit postérieurement à ce décret, les biens qu'elles peuvent posséder comme Malgaches, quelle qu'en soit la provenance, seront confisqués par le royaume ; en outre, la personne coupable et ses enfants restent sujets malgaches. Dit Ranavalomanjaka, reine de Madagascar. »

2. On admet aujourd'hui l'origine asiatique des Malais.

Les actes de brigandage sont fréquents dans le nord, et, malgré les prétextes dont ils sont motivés, ils ne revêtent que trop, d'ordinaire, les caractères de la criminalité la plus nette (le 8 septembre 1889, une bande de quarante à cinquante coquins organise le pillage de plusieurs villages, et, dans celui d'Ambohistaratany, enlève dix-neuf personnes, hommes, femmes et enfants). Le stimulant de la compétition politique et des haines nationales ne manque jamais de s'ajouter à celui des bas mobiles, toutes les fois que Sakalaves et Hovas se rencontrent face à face. Alors, les massacres, accompagnés ou précédés d'horribles mutilations, apparaissent de bonne guerre aux premiers (Marrombo, août 1891). Mais les seconds ne demeurent pas en reste. Dans leur propre milieu, les Hovas se comportent en gens qui possèdent les meilleures aptitudes pour le crime professionnel ; même aux portes de la capitale, ils forment des bandes, recrutées parmi les sacrifiants et les vagabonds, et dirigées par des chefs pleins d'audace ; les crimes que commettent ces associations sont affreux... mais on ne peut les attribuer à un tempérament ethnique exclusif à de telles catégories, car nos chauffeurs ont donné le spectacle d'entraînements équivalents ! « A Ambohipena, à une ou deux journées de Tananarive, sept voleurs s'introduisent dans la case d'une femme qui allaitait son enfant, et, comme la malheureuse leur déclarait qu'elle n'avait point d'argent, ils découpèrent son enfant et lui en firent avaler de force plusieurs morceaux¹ ». Toutefois, ce qui est l'exception dans le monde criminel des races aryennes, ou ne s'y manifeste que sous l'impulsivité de la folie, est presque de règle dans le monde criminel des races douées d'une certaine lâcheté de caractère : le Hova reproduit dans l'attentat les mêmes tendances impitoyables que, dans la vie normale, il montre vis-à-vis des faibles, et il les exagère jusqu'à la férocité, au cours de ses ivresses de sang et de convoitise. Il n'agit à main armée et violemment que s'il est sûr de ne rencontrer aucune résis-

1. Le XIX^e siècle du 25 juin 1891.

tance ; pour peu qu'il flaire une réaction, aussi médiocre dût-elle être, il préfère les moyens rusants. C'est un empoisonneur habile et un voleur des plus adroits.

Chez le Malgache, les idées de justice sont demeurées très intrinsèques. Ce qu'il ne tolère pas dans sa tribu ou dans le groupement de ses tribus, il en fait bon marché lorsqu'il s'agit d'exploiter les étrangers. Très grande est l'insécurité de ceux-ci dans l'île. Il n'y a que trop d'exemples tragiques de la scélératesse de certaines tribus sakalaves vis-à-vis d'Européens, voyageurs, commerçants ou marins, qui n'avaient à se reprocher aucune action provocatrice contre leurs agresseurs. — 1852, tentative d'assassinat sur le second du brick français *la Grenouille*, attiré par les indigènes de Morombé dans une partie de chasse amicale ; complot ourdi avec une perfidie inouïe pour s'emparer du navire et de sa cargaison ; le capitaine, confiant dans le serment du sang¹, qu'il avait échangé avec le roi, et, malgré l'aventure arrivée à son second, venu à terre pour prendre part à un festin, massacré traîtreusement. — 1855, assassinat de deux employés de commerce dans la baie de Crocker. — 1858, assassinat du capitaine au long cours Leroux, frappé d'un coup de sagaïe pendant qu'il essaye de défendre son brick contre une invasion de pillards. — 1861, empoisonnement de M. Dumoulin à Machieva. — 1881, pillage et incendie d'un comptoir français à Langrano ; — après nombre d'autres attentats contre les propriétés et les personnes de nationalité française, massacre du docteur Béziat et de son escorte au gué de Maroakatao, puis de l'explorateur Muller non loin de Mandritsara², etc. C'est généralement à deux ou trois tribus sakalaves qu'on attribue la plupart des crimes de cette sorte ; mais les bandes de *fahavalo* (voleurs

1. Lorsque deux personnes veulent s'unir d'une amitié indestructible, elles prêtent le serment du sang. Une gouttelette de sang est retirée du bras de chacune et mélangée à une liqueur quelconque, qu'elles boivent aussitôt par moitié. C'est le plus solennel des serments à Madagascar. On voit à quelle duperie l'épreuve conduit l'Européen !

2. Feuilles du commencement d'octobre 1893.

de jour) et de *toutakely* (voleurs de nuit) se recrutent de tous les éléments sakalaves et hovas qui se trouvent prêts à point, et plus d'un fait prouvé que le Hova pur sang est lui-même fort capable à lui seul de pareilles prouesses. Dans le milieu hova, qui se pique de civilisation, l'étranger n'est toléré qu'autant qu'on le redoute ; l'opinion ne réprovoque pas qu'on l'exploite, et, depuis longtemps, au cours de leurs relations diverses, les Européens ont pu s'initier aux fourberies de la race ; l'autorité ne sévit à l'occasion des crimes les plus graves, qu'autant qu'elle ne réussit point à faire autrement, et elle s'arrange d'ordinaire, si on lui désigne l'auteur d'un meurtre perpétré sur un étranger, pour laisser échapper le coupable¹.

Il importe, en toutes circonstances, d'être équitable même envers les mauvais. Je tiens le Sakalave et le Hova pour d'assez tristes spécimens de moralité ; mais, dans maintes occasions où des Européens sont victimes, leurs compatriotes auraient tort de s'indigner trop véhémentement contre les indigènes. Au début des relations, les Français ont été bien accueillis, et ils ont payé l'hospitalité par des actes révoltants (Pronis livré à un négrier, comme esclaves de bonne vente, des familles d'indigènes qu'il a attirées dans son poste sous le prétexte d'une fête ; ses officiers exécutent, en pleine paix, des razzias de bestiaux et d'hommes, etc.) ; ils ont donné aux Madécasses, dans leur rivalité les uns contre les autres, l'exemple d'attentats odieux, rejaillissant en discrédit sur la nation tout entière (le seul homme de capacité et de réelle honnêteté, parmi les premiers colonisateurs, La Case, est mis hors la loi et ne trouve de protection, pour lui et sa femme, une indigène, qu'auprès des Sakalaves). De nos jours, que doivent penser les Hovas des luites et des déversements de calomnies réciproques auxquels ils assistent entre Anglo-

1. Il est même indéniable que, dans le redoublement de pillages et de meurtres dont chaque courrier nous apporte le récit et dont nos protégés et nos nationaux ont plus particulièrement à souffrir, l'action des chefs hovas est manifeste. Il en sera ainsi jusqu'au jour où notre main s'appesantira lourdement sur ce monde.